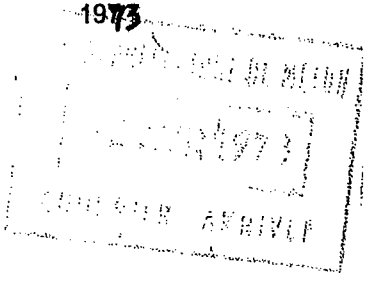


MAIRIE DE COUBERT

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Téléphone : 407.71.20

Le 29 Mars 1973



ARRÊTÉ

Le Maire de COUBERT,

Vu les articles 96 et 98 du Code
municipal;

Vu les dégâts causés sur la Place des
Fêtes par un Cirque non autorisé à s'y installer;

Vu la décision du Conseil municipal
en date du 26 Mars 1973;

A R R Ê T É

Article 1° - L'entrée et le stationnement sur la Place
des Fêtes est interdit à tous véhicules,
sans autorisation.

Article 2° - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
de BRIE-COMTE-ROBERT et le Garde-champêtre
de COUBERT, sont chargés de l'exécution du présent arrêté

A COUBERT, le 29 Mars 1973

Le Maire,
M. MAILLET

Reçu à la Sous-Préfecture
MELUN, le 3 MAR. 1973
Le Sous-Préfet
chargé de l'exécution des arrêtés de MELUN

MA
IRE

Signature
numérique de
MAIRE
ID : CN =
MAIRE, C = FR,
O = MAIRIE, OU
= secretariat
Date :
2004.08.17
17:12:10 +0200'